

A2L
Société civile
Au capital de 1 200 euros
Siège social : 16 Impasse des Rouvres
13390 AURIOL
RCS MARSEILLE 984 832 675

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{ER} MARS 2025**

L'an deux mil vingt cinq

Le premier mars,

A 10 heures,

Les associés de la Société A2L, société civile au capital de 1 200 euros, divisé en 120 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Camille AUDRIN, titulaire de 30 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Guillaume CARTERI, titulaire de 30 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Jonathan LANTERI, titulaire de 30 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Thomas LLACH, titulaire de 30 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination de deux nouveaux cogérants en remplacement de trois cogérants démissionnaires,
- Fixation de la rémunération de la gérance,
- Modification des statuts relative à la mention des gérants statutaires,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la **démission de Monsieur Camille AUDRIN, de Monsieur Jonathan LANTERI et de Monsieur Guillaume CARTERI** de leurs fonctions de gérants.

Elle les remercie pour les services rendus à la Société et décide de nommer en qualité de nouveaux cogérants :

Monsieur Thierry LLACH, né le 23 décembre 1965 à MARSEILLE (BOUCHES DU RHONE), de nationalité Française,

Demeurant 16 Impasse des Rouvres, Quartier Le plan des Moines, 13390 AURIOL,

Et

Madame Claude LLACH née ARNAUD, née le 13 juin 1967 à BELFORT (TERRITOIRE DE BELFORT), de nationalité Française,

Demeurant au 16 Impasse des Rouvres, Quartier Le plan des Moines, 13390 AURIOL,

Monsieur Thierry LLACH et Madame Claude LLACH exerceront avec **Monsieur Thomas LLACH**, qui reste cogérant de la société, leurs fonctions dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et par l'article 16 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Thierry LLACH et Madame Claude LLACH déclarent qu'ils acceptent les fonctions de gérants et qu'ils ne sont frappés par aucune mesure ou disposition susceptibles de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Thierry LLACH et Madame Claude LLACH ne percevront aucune rémunération mais qu'ils pourront prétendre au remboursement sur justification de leurs frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 16 des statuts, à l'effet de remplacer le nom des gérants démissionnaires par ceux des nouveaux cogérants désignés dans la première résolution.

Il sera désormais rédigé de la façon suivante :

« ARTICLE 16- GERANCE

(....

Sont nommés cogérants de la société :

Monsieur Thomas LLACH, né le 19 mai 1991 à MARSEILLE,
De nationalité Française, demeurant 16 Impasse des Rouvres, Quartier Le plan des Moines
13390 AURIOL

Monsieur Thierry LLACH, né le 23 décembre 1965 à MARSEILLE,
De nationalité Française, demeurant 16 Impasse des Rouvres, Quartier Le plan des Moines 13390
AURIOL

Madame Claude LLACH née ARNAUD, née le 13 juin 1967 à BELFORT (TERRITOIRE DE BELFORT),
De nationalité Française, demeurant 16 Impasse des Rouvres, Quartier Le plan des Moines, 13390
AURIOL,

Monsieur Thomas LLACH et Monsieur Thierry LLACH et Madame Claude LLACH déclarent pour chacun, qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de ce mandat.
...). »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Camille AUDRIN



Thierry LLACH

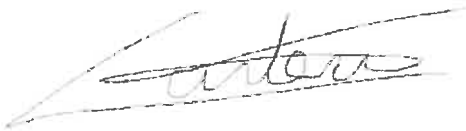


Jonathan LANTERI

LANTERI Jonathan



Guillaume CARTERI



Thomas LLACH



Claude LLACH

